

[Accueil](#)

[Services](#)

[Jeunesse](#)

Bourse au permis

## Bourse au permis

---

Le permis de conduire est devenu indispensable pour obtenir un emploi ou accéder à une formation.

Une étude de 2021 révèle que le coût moyen du permis de conduire est de 1800 €. En complément des aides pouvant être mobilisées dans certains cas, la Ville de Lorient souhaite aider financièrement les jeunes Lorientais âgés de 18 à 25 ans à obtenir leur permis de conduire B sous réserve d'un engagement de 20 heures de volontariat dans une association ou un service municipal. Cette "bourse au permis" est plafonnée à 700 € et est conditionnée au montant du quotient familial.

Pour vérifier votre éligibilité et déposer un dossier, renseignements au 02 97 02 59 11 ou 02 97 02 59

28.

[Télécharger le dépliant dans lequel vous avez le formulaire à remplir](#)

## Critères d'admission

Pour être éligible, le candidat doit :

- Avoir entre 18 et 25 ans dans l'année civile Résider à Lorient depuis au moins un an au moment où il dépose son dossier
- Être inscrit dans une auto-école agréée de Lorient
- Avoir obtenu le code de la route
- Avoir un projet, une motivation dans laquelle s'inscrit le besoin de passer le permis
- Remplir le formulaire de candidature

## Pièces à fournir

Le dossier est constitué en un exemplaire et comprend les pièces suivantes :

- La lettre de motivation illustrant sa volonté de s'engager dans l'apprentissage de la conduite automobile et de bénéficier d'une aide en effectuant 20h de volontariat dans une association ou service de la Ville
- Le formulaire de candidature rempli
- Le justificatif de domicile
- La copie d'une pièce d'identité
- Justificatif de quotient familial (fourni par la CAF)

Les aides accordées se font au prorata du quotient familial :

- inférieur ou égal à 470 : aide jusqu'à 700 €
- entre 471 et 700 : aide jusqu'à 500 €
- entre 701 et 1000 : aide jusqu'à 300 €

Les jeunes bénéficiant d'autres aides financières publiques pour le permis de conduire ne seront pas prioritaires. Un reste à charge sera demandé de la part du jeune ou de sa famille, selon sa situation personnelle et familiale.

### Retrait et dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé au service Jeunesse et Relations internationales avant les dates butoirs : 15 novembre et 15 mars de chaque année.

Un rendez-vous doit obligatoirement se dérouler en amont avec une personne du service Jeunesse et Relations internationales. Cette personne peut aider le candidat à remplir le dossier. Les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission.